



*18<sup>ème</sup> Conférence de la CHAtO*

***Rapport National***

**Sénégal**

**2 Mai 2024**



Le Service de Sécurité Maritime du Sénégal (assuré par la Subdivision des Phares et Balises) est un établissement à vocation nationale, dont la gestion est confiée au Directeur Général de la Société Nationale du Port Autonome de Dakar depuis 1977, qui a pour tutelle technique, le Ministère des Pêches des Infrastructures Maritimes et Portuaires.

La Subdivision des Phares et Balises est essentiellement en charge de la sécurisation des voies fluviomaritimes navigables du Sénégal, à travers le suivi des fonds (hydrographie) et le balisage de celles-ci.

La Subdivision dispose d'un service en charge de l'hydrographie et de la Cartographie, depuis 1992, puis érigé en Division depuis août 2022, pour le renforcer afin d'assurer de manière plus satisfaisante ses missions nationales.



## Les missions de la Division en charge de l'hydrographie sont notamment:

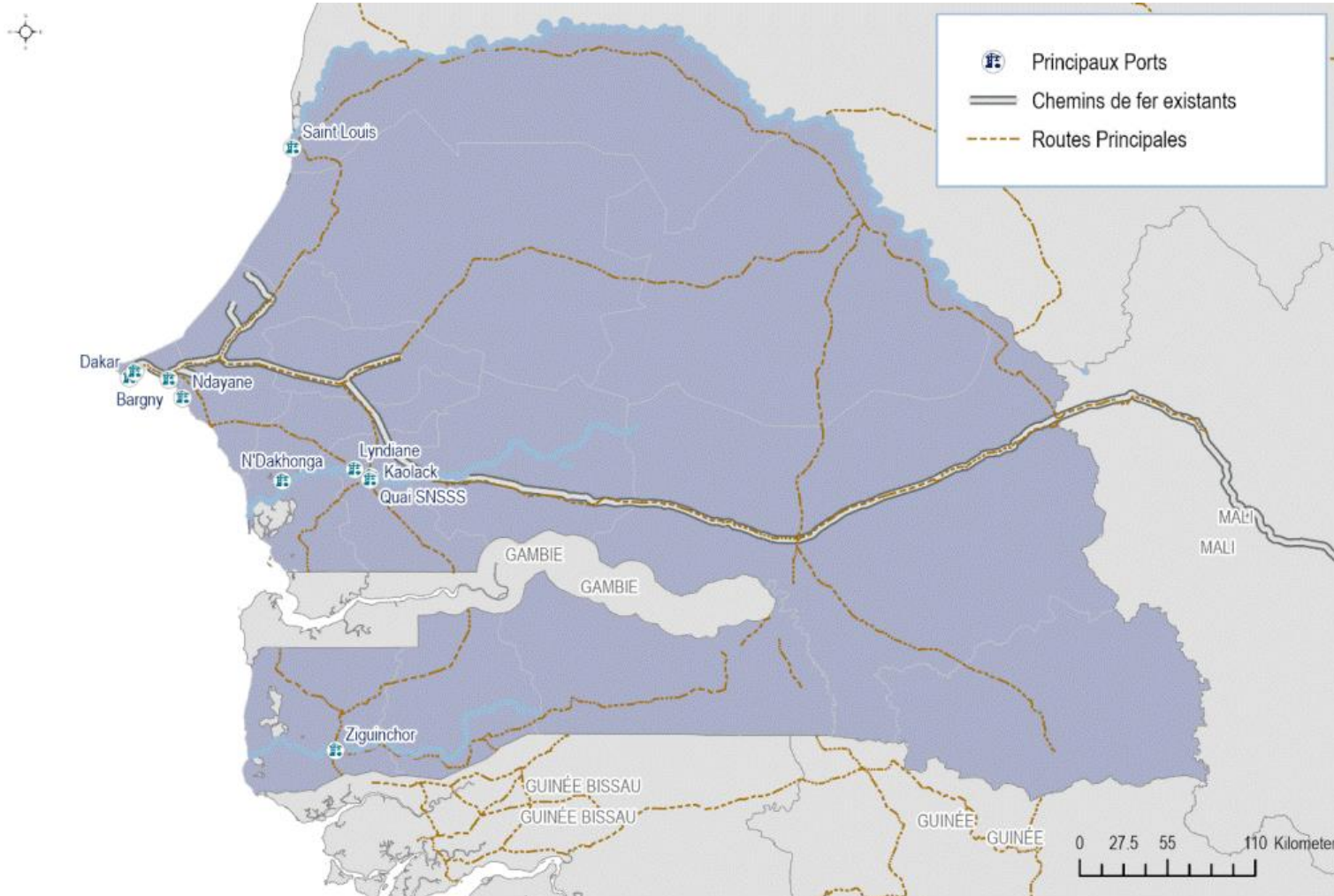
- L'hydrographie des voies intérieures navigables (fleuves *Casamance*, *Saloum* et *Sénégal*) dans le cadre de l'implantation ou du contrôle des chenaux ;
- L'hydrographie du plan d'eau du Port de Dakar avec son chenal d'accès, dans les sites portuaires secondaires nationaux et le contrôle des opérations de dragage ;
- La transmission de tous renseignements nautiques nécessaires à la tenue à jour des cartes maritimes et publications nautiques ;
- La diffusion et la transmission des avis aux navigateurs pour assurer la sécurité de la navigation, autant que possible;
- L'assistance aux privés dans le cadre de la mise en place d'ouvrages de signalisation maritime (effectuer des levés bathymétriques pour le compte du privé (s'il nous sollicite)).



IHO

# INFORMATIONS GENERALES

## Les zones d'intervention de la Subdivision des Phares et Balises du Sénégal:





## Convention de référence ratifiées par le Sénégal et adhésion à des organismes internationaux:

- IMO: membre depuis 1960
- SOLAS: ratifié en 1985
- IALA: membre depuis 1960

## Adhésion à l'OHI

Projet d'adhésion à réactiver et poursuivre.

## Coopération avec d'autres pays dans le cadre de la sécurité de la navigation:

Arrangement administratif avec la France en matière d'Hydrographie côtière et portuaire.

## Début de coopération interne au Sénégal: ANACIM, UCAD, DEEC

Recueil et partage de données scientifiques nautiques, au travers de déploiement de bouées scientifiques.



**Les sondages bathymétriques suivants on été réalisés ces derniers temps, pour :**

- Tous les bassins intérieurs du Port de Dakar (janvier 2023);
- Port de Ndakhonga- Foundiougne (octobre 2023);
- Quai de Gorée et ses alentours (décembre 2023);
- Embouchure du fleuve Casamance (mars 2024), pour la reprise des liaisons par ferry entre Dakar et Ziguinchor;
- L'envoi (y compris prise en charge) d'un technicien au SHOM, pour l'obtention du brevet d'hydrographe de catégorie B (en cours).



- ❖ Réhabilitation du navire baliseur du Sénégal, y compris la remise à niveau de ses équipements hydrographiques installés à bord;
- ❖ Maintenance des équipements hydrographiques de la Subdivision;
- ❖ Renforcement qualitatif (capacité) et en nombre, du personnel dédié à l'hydrographie et à la cartographie;
- ❖ Déploiement de marégraphes supplémentaires sur les différentes embouchures de fleuves navigables, éloignées de Dakar.



- ✓ Renforcer la Division en charge de l'Hydrographie en personnel qualifié (gestion prévisionnelle des compétences et effectifs) et en équipements adaptés et modernes, permettant de respecter les spécifications de l'OHI;
- ✓ Acquérir une nouvelle vedette hydrographique moderne, pour davantage assurer l'hydrographie côtière et portuaire, au niveau national;
- ✓ Disposer de nouveaux marégraphes (permanents ou occasionnels) sur le territoire;
- ✓ Développer des partenariats pour le renforcement de capacités en matière d'hydrographie et de cartographie;
- ✓ Développer un cadre de coordination national avec les entités évoluant dans les domaines connexes, relatif à la gestion des aides à la navigation, l'hydrographie, l'océanographie physique et la cartographie fluviomaritime.





- ❑ donner l'agrément à des pays africains prédisposés, afin qu'ils délivrent des formations certifiées en hydrographie, cartographie, de différents niveaux, pour faciliter, augmenter l'offre de renforcement de capacités (des techniciens et managers des services dédiés nationaux).
- ❑ Financer des études, accompagnement ou créer des partenariats pour le déploiement et mise en place d'un réseau de marégraphes sous régional, afin de fiabiliser davantage les levés bathymétriques.



**IHO**

International  
Hydrographic  
Organization

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**